



Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 64

Décembre | 2022

Editorial



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

A l'heure où je prends plume pour vous adresser ces quelques mots, il y a beaucoup d'inconnues en matière d'approvisionnement en énergies et d'inquiétudes sur la situation géopolitique.

Vous conviendrez que nous avons su, ces trois dernières années, traverser des moments très difficiles car inhabituels, déstabilisants, grâce à la solidarité, le respect et le bon sens. Ensemble, nous avons cherché des solutions et avons œuvré pour sauvegarder un droit si cher à notre démocratie, la liberté d'expression. Ce sont ces mêmes valeurs qui nous permettront de relever les défis à venir.

Et maintenant un retour sur images sur 2022. Il suffit de se remémorer la diversité de sons, de couleurs, les rires, le plaisir de voyager et le tintement des verres « faisant santé », pour retrouver ce sentiment de sérénité et de légèreté qui a traversé les quartiers de notre Ville durant tout l'été.

Quant aux projets du dicastère Urbanisme, Travaux et Environnement, j'aimerais souligner deux projets qui vont contribuer à améliorer la vitalité et la convivialité du centre-ville de Payerne, à savoir la revitalisation de la Broye en milieu urbain et la création d'un parc vert en Guillermaux qui verra le jour fin 2023 ainsi que le lancement d'un Mandat d'Etude Parallèle (MEP) en 2023 dans le but de requalifier le périmètre du centre-ville, plus particulièrement la Grand-Rue et la rue de Lausanne.

Quant au Plan Energie Climat Communal (PECC), un préavis est actuellement soumis au Conseil communal pour la création d'un fonds énergétique destiné à soutenir des initiatives privées en faveur des énergies renouvelables et du développement durable.

En résumé, de nombreux défis que toute l'équipe relève avec passion.

Au nom de la Municipalité, je tiens à remercier chaleureusement tout le personnel de l'Administration communale pour son engagement et son professionnalisme en faveur d'un développement harmonieux de Payerne.

En cette fin d'année, malgré les réductions de lumières, faisons rayonner Payerne par des échanges chaleureux ! Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année empreintes de sérénité.

Monique Picinali, Municipale



Bonnes fêtes de fin d'année !

La Municipalité de Payerne et le personnel communal vous présentent leurs meilleurs voeux.

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette
Edition

- 2 Les informations Municipales**
 - ◊ Communication des décisions municipales en 2022
 - ◊ Horaires durant les fêtes
- 4 le portrait**
 - ◊ Présentation d'une collaboratrice
- 5 le portrait**
 - ◊ Jubilaire 2022
- 6 le portrait**
 - ◊ Présentation d'une société locale
- 7 Les informations officielles**
 - ◊ Personnel communal
- 8 Les informations officielles**
 - ◊ Information sur votre eau de consommation
- 9 Les informations officielles**
 - ◊ Information sur votre eau de consommation
 - ◊ Remise des brevets de Fontainiers par la SSIGE
- 10 Les informations officielles**
 - ◊ Services hivernaux 2022-2023
 - ◊ Cartes journalières CFF
 - ◊ Nouvelles infrastructures
- 12 Les actualités**
 - ◊ Approvisionnement énergétique
- 13 Les actualités**
 - ◊ Marché de Noël
- 14 Les actualités**
 - ◊ Place du Marché
 - ◊ Flyer examen fide avec date
- 15 Les actualités**
 - ◊ Le pâturage boisé entame sa mutation
- 16 La der**
 - ◊ Tournois Boules Payernoises
 - ◊ Prochaines manifestations



Plus d'informations...

Administration générale
① (+41) 26 662 65 10
commune@payerne.ch

Communication des décisions municipales en 2022

Préavis adoptés par la Municipalité

Préavis n° 18/2022

A la Coulaz, prolongation de promesse de vente et d'achat, renonciation partielle conditionnelle à droit d'acquérir, modification de promesse de vente et d'achat, droit d'emption

Depuis 2012, diverses tractations ont été réalisées pour des parcelles à bâtir dans la zone « A la Coulaz ». La dernière portée par ce préavis est la négociation pour la renonciation du droit d'acquérir les fonds n° 5565, n° 5567 et n° 5568 par Implenia Immobilien AG en faveur de l'association FOREMS pour la construction d'un nouvel EMS. Un accord a été trouvé avec une prolongation de la durée de validité de la promesse de vente et d'achat conclue en 2013 en faveur d'Implenia Immobiliern AG. Par ce préavis, la Municipalité soumet au Conseil communal l'autorisation de souscrire à l'acte notarié intitulé « prolongation de promesse de vente et d'achat, renonciation partielle conditionnelle à droit d'acquérir, modification de promesse de vente et d'achat, droit d'emption ».

Préavis n° 20/2022

Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2026

Par ce préavis, la Municipalité soumet au Conseil communal le maintien du taux d'imposition à 73 % et des autres taxes, impôts et articles de l'arrêté d'imposition pour les 4 prochaines années, soit de 2023 à 2026.

Lors de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2022, ce préavis a été amendé.

Préavis n° 21/2022

Demande d'un crédit d'étude complémentaire pour le préavis n° 08/2019 Chemin du Bornalet et rues des Jumelles, de la Boverie et de la Broye Assainissement, eau potable et routes

La Municipalité demande, par ce préavis, au Conseil communal un crédit de

Fr. 40'926.— pour financer les prestations d'étude complémentaire à celle décrite dans le préavis n° 08/2019. Ces prestations découlent du fait que le périmètre de l'étude a fortement évolué, notamment suite à plusieurs inondations coûteuses de sous-sols de bâtiments (secteur de la rue de la Vieille Tuilière). Ces travaux d'infrastructures concernent la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux, le remplacement des conduites d'eau portable, la réfection des routes et les services divers.

Préavis n° 22/2022

Soutien au théâtre Hameau-Z'Arts

L'association Hameau-Z'Arts a été créée à but non lucratif et a programmé plus de 220 spectacles depuis son inauguration en juillet 2000. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal de pouvoir augmenter la subvention communale annuelle de Fr. 50'000.—, passant ainsi de Fr. 15'000.— à Fr. 65'000.—, ceci afin de pouvoir pérenniser l'activité culturelle du lieu et de l'association avec le renfort d'une équipe professionnelle, Jockers Comedy.

Préavis n° 23/2022

Budget 2023

Dans l'élaboration du budget 2023, la Municipalité a été attentive à l'évolution des charges et notamment celles que l'on peut considérer comme maîtrisables. Les recettes ont été évaluées sur la base d'un coefficient d'imposition communal de 73 %, conformément au préavis n° 20/2022 Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2026. Avec un total des charges de Fr. 49'431'750.— et des produits pour un montant total de Fr. 48'634.157.—, le résultat du budget 2023 présente un déficit de Fr. 797'593.—. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2023.

Préavis n° 24/2022

Rénovation de l'ancienne église de la rue du Chemin Neuf 7

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans le but de poursuivre son plan d'assainissement des bâtiments communaux, la Municipalité souhaite intervenir pour une rénovation intégrale du bâtiment plus à même d'atteindre les objectifs économiques à long terme. Le cahier des charges de la rénovation se base sur des objectifs relatifs au patrimoine, à l'énergie et à l'optimisation. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de réaliser les travaux de rénovation pour un montant total de Fr. 1'320'000.—.

Préavis n° 25/2022

Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 11/2017 Remise en état du bâtiment du Café du Marché à la suite de l'incendie du 23 avril 2017

La Municipalité demande, par ce préavis, au Conseil communal l'autorisation de boucler le préavis n° 11/2017 pour la remise en état du Café du Marché à la suite de l'incendie du 23 avril 2017 avec un crédit complémentaire de Fr. 22'589.85. Ce dépassement correspond approximativement aux travaux à plus-value non indemnisés par l'ECA tels que le remplacement d'anciennes fenêtres, d'appareils sanitaires obsolètes, de revêtement de sols et remplacement d'anciens velux.

Préavis n° 26/2022

Constitution d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) au second degré sur la parcelle RF n° 2113 en faveur du SDIS Broye-Vully

Ce préavis a pour but de proposer au Conseil communal la constitution d'un DDP au second degré en faveur du SDIS Broye-Vully sur la parcelle RF n° 2113 d'environ 8'250 m² située à la rue du Mont-Tendre 1 / Aux Grandes Rayes. Les redevances annuelles sont de Fr. 1.50/m² pour les 30 premières années et de Fr. 5.25/m² dès la 31^e année.

Préavis n° 28/2022

Remise à ciel ouvert et revitalisation des ruisseaux du Motélon et du Crèvecoeur

La Loi fédérale révisée sur la protection des eaux (Leaux), entrée en vigueur en 2011, et son ordonnance y relative, ont imposé aux cantons l'établissement et l'adoption d'une planification stratégique cantonale pour définir les tronçons prioritaires des cours d'eau à revitaliser. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de réaliser les travaux de remise à ciel ouvert et de revitalisation des ruisseaux du Motélon et du Crèvecoeur, bénéficiant

d'un degré de priorité 2. Le total des travaux s'élèvent à Fr. 2'080'000.—, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales et fédérales de Fr. 1'976'000.—.

Préavis n° 29/2022

Suppression d'un bassin incendie à Verschez-Savary

Sur demande de la Direction Générale de l'Environnement, le bassin incendie à Verschez-Savary doit être démantelé compte tenu d'une part que celui-ci est situé sur un cours d'eau présentant des conditions morphologiques et hydrauliques intéressantes et que, d'autre part, il demeure désuet. Cet ouvrage représentant un volume d'environ 22 m³ ne se justifie plus sachant que la défense incendie est aujourd'hui assurée par le réseau communal. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de réaliser les travaux de suppression du bassin incendie pour un montant total de Fr. 83'000.—, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales et fédérales de Fr. 78'850.—.

Retrouvez les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch.

C. Combremont

Horaires durant les fêtes

Administration communale, ramassage des déchets et déchetterie



	Déchetterie	Ramassage des déchets
Samedi 24 décembre 2022	09 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 00	Pas de ramassage
Dimanche 25 décembre 2022	Fermé	Pas de ramassage
Lundi 26 décembre 2022	13 h 30 - 17 h 00	Pas de ramassage
Mardi 27 décembre 2022	07 h 15 - 12 h 00	Ouest
Mercredi 28 décembre 2022	13 h 30 - 17 h 00	Pas de ramassage
Jeudi 29 décembre 2022	07 h 15 - 12 h 00	Est + Hameaux et Trey
Vendredi 30 décembre 2022	13 h 30 - 18 h 00	Ouest
Samedi 31 décembre 2022	09 h 00 - 12 h 00	Pas de ramassage
Dimanche 1 ^{er} janvier 2023	Fermé	Pas de ramassage
Lundi 2 janvier 2023	Fermé	Pas de ramassage
Mardi 3 janvier 2023	07 h 15 - 12 h 00	Ouest
Mercredi 4 janvier 2023	13 h 30 - 17 h 00	Pas de ramassage
Jeudi 5 janvier 2023	07 h 15 - 12 h 00	Est + Hameaux et Trey
Vendredi 6 janvier 2023	13 h 30 - 18 h 00	Ouest
Samedi 7 janvier 2023	09 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 00	Pas de ramassage
Dimanche 8 janvier 2023	Fermé	Pas de ramassage
Reprise de l'horaire habituel le mardi 3 janvier 2023.		

Guichets de l'Administration communale

La Municipalité informe la population que les guichets de l'Administration communale seront fermés du vendredi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 compris.

LE PORTRAIT

Présentation d'une collaboratrice

Marie Berchier

Marie Berchier, une personne ressource pour les jeunes



Il n'aura pas fallu longtemps à Marie Berchier pour revenir au sein du secteur animation socioculturelle et intégration. Stagiaire en animation socioculturelle entre août 2019 et juillet 2020, la jeune staviaise est revenue en tant que travailleuse sociale en février de cette année.

Ce qui l'a amené à ce métier ? Son stage dans la Commune de Payerne. Lorsqu'elle a commencé, elle voulait être éducatrice. Mais petit à petit, sa vision a changé grâce à l'accompagnement de son supérieur et à un livre qu'il lui a conseillé : L'animation socioculturelle : Fondements, modèles et pratiques (publié chez les Editions). « C'est une lecture qui m'a chamboulée. A ce moment-là, je ne savais pas ce que je voulais faire ou être dans ma vie. C'est en le lisant que je me suis dit que j'avais envie d'être cette personne. »

Des activités très variées

A la fin de son stage à la Commune de Payerne, c'est donc naturellement que la jeune femme est entrée à la Haute école de travail social à Lausanne en filière Animation socioculturelle. Après six mois à l'école, elle continue sa formation pratique pendant 6 mois en tant qu'encadrante sur la mesure Transfo au Semo d'Yverdon, une suite logique de son stage à Payerne, puisqu'il combine les jeunes et l'intégration. Depuis septembre, Marie Berchier continue son Bachelor en cours d'emploi.

A Payerne, ses activités sont multiples. Cela va des accueils libres, aux ouvertures des salles de gym le week-end, Sport Week-end, Bouge à la Halle, en passant par les animations de quartier en été et le travail social hors-mur. Elle accompagne aussi des jeunes dans leurs projets spécifiques et s'occupe de

l'aménagement du Centre socioculturel en fonction des besoins des jeunes.

Quand il lui reste un peu de temps libre, Marie Berchier en profite pour passer du temps avec sa famille et ses amis. Elle adore aussi voyager pour découvrir la Suisse et l'Europe. Sa dernière destination ? La Grèce.

Voir aboutir des projets

Depuis son retour, elle a pu constater avec plaisir que le secteur avait beaucoup évolué depuis son stage. « Ça m'a fait plaisir de voir l'évolution du secteur et les tâches qui s'y rattachent. À l'époque, je savais que ça allait se passer et j'ai pu voir que ça avait abouti. C'est encourageant aussi parce que cela veut dire qu'on arrive dans un endroit qui n'est pas fixe et qu'il y a des évolutions possibles. »

Avec les jeunes, la travailleuse sociale a su faire sa place. Aujourd'hui, elle est devenue une personne ressource pour les jeunes. Pendant le travail social hors mur, elle est reconnue et très souvent interpellée. « Les jeunes me font part de leurs besoins. Pour moi, savoir que je peux être cette personne ressource, c'est



cadeau. La meilleure des valorisations, c'est leurs mercis. » Et des mercis, il y en a.

H. Lelièvre

Saison 22-23
SALLES DE SPORT
DE LA NOUVELLE PROMENADE
1530 PAYERNE

POUR LES 10-15 ANS	POUR LES 16-20 ANS	POUR LES FILLES (10 à 20 ANS)	PARENFANT (2 à 6 ANS)
14H00 à 17H00	14H00 à 17H00	14H00 à 17H00	9H00 à 11H00
3 OCTOBRE 2022	4 SEPTEMBRE 2022	17 SEPTEMBRE 2022	17 SEPTEMBRE 2022
15 OCTOBRE 2022	2 OCTOBRE 2022	19 NOVEMBRE 2022	19 NOVEMBRE 2022
5 NOVEMBRE 2022	20 NOVEMBRE 2022	14 JANVIER 2023	14 JANVIER 2023
3 DÉCEMBRE 2022	4 DÉCEMBRE 2022	18 DÉCEMBRE 2022	18 DÉCEMBRE 2022
17 DÉCEMBRE 2022	20 DÉCEMBRE 2022	29 JANVIER 2023	29 JANVIER 2023
28 JANVIER 2023	13 MARS 2023	13 MARS 2023	13 MARS 2023
11 FÉVRIER 2023	26 MARS 2023	26 MARS 2023	26 MARS 2023
11 MARS 2023			
25 MARS 2023			

RESTEZ INFORMÉ·E·S PAR WHAT'S APP :
10-15 ANS 16-20 ANS 2-6 ANS

INFORMATIONS ET QUESTIONS :
026 662 65 06
csc_jeunes_1530

canton de vaud

Payerne

BOUGE À LA HALLE

SPORT - RENCONTRE - JEUX
Halle des Fêtes
Payerne
13h30 à 17h00

Les mercredis

- 14 septembre 2022
- 12 octobre 2022
- 14 décembre 2022
- 11 janvier 2023
- 8 février 2023
- 8 mars 2023
- 12 avril 2023
- 10 mai 2023
- 14 juin 2023

Tu as entre 10 et 25 ans ?
Tu veux voir du monde ?
Tu veux faire des activités ?

REJOINS-NOUS !

arcades_broye
fondation_cherillat_aracades
arcades@fondationcherillat.ch
026 476 60 01

csc_jeunes_1530
Animation Socioculturelle
marie.berchier@payerne.ch
026 662 65 06

Payerne

Plus d'informations...
Animation socioculturelle
Marie Berchier
+41 (26) 662 65 06
marie.berchier@payerne.ch

LE PORTRAIT

Jubilaires 2022

Claude-Alain Perret, Bâtiments, 30 ans (manque sur la photo)

J'ai commencé à la Commune de Payerne le 1^{er} mars 1992 comme employé de voirie. Très vite mon emploi du temps a été partagé entre les tâches de voirie et celles d'aide au peintre titulaire de l'époque. A sa retraite, j'ai eu la chance de pouvoir reprendre le flambeau, fonction que j'exerce encore aujourd'hui au sein du secteur atelier pour l'entretien et la rénovation des nombreux bâtiments communaux.

Florian Rodesch, Urbanisme et travaux, 10 ans

Je fête mes 10 ans cette année à la Commune de Payerne. Durant cette période et avec l'expérience, je suis devenu passionné par l'entretien des gazons et plus précisément par celui du terrain de football du stade municipal. J'effectue également les tâches quotidiennes du secteur parcs et promenades dont l'entretien des parcs et des massifs, la tonte des gazons, l'arrosage, la taille des arbustes et des arbres.

Morgan Leuthold, Urbanisme et travaux, 10 ans

Cette année, je fête mes 10 ans au sein de la Commune de Payerne. À travers ces années, j'ai réalisé avec brio toutes les tâches quotidiennes du secteur parcs et promenade, telles que l'entretien des parcs, l'entretien des massifs, l'arrosage, la taille des arbustes et des arbres, ainsi que la tonte des gazons. J'aime particulièrement les chantiers de constructions (pavage, dallage, pose de bordure). Grâce à ces 10 ans d'expérience, j'ai acquis une grande conscience écologique et participe activement à l'association de la "Tomate Verte".

Ernest Bucher, Urbanisme et travaux, 25 ans

Durant mes 25 ans de carrière à la Commune de Payerne comme Chef de service, il y a eu une augmentation de population de 45 % (1997 – 2022). Ceci m'a amené à gérer de nombreux projets de développement dont : Aéropôle, la route de contournement Nord, le secteur de la Blancherie avec le GYB, les quartiers du Sansui et des Rives de la Broye,

le champ solaire, le collège Derrière La Tour, l'arborisation des routes pénétrantes, les assainissements des rues de la Gare, de la Boverie et de Guillermaux avec son pont historique, la gestion de nombreux plans d'affectations et règlements, l'éclairage décoratif du centre-ville, la création de parcs publics, la revitalisation de la Broye, etc. Je me réjouis de pouvoir terminer ma carrière avec la requalification du cœur de notre Ville, soit la Grand-Rue et la rue de Lausanne.

Cynthia Thöny, Administration générale, 10 ans

Ces 10 années passées à l'Administration communale m'ont beaucoup appris. J'ai eu la chance de pouvoir évoluer au sein de cette Commune qui me tient tant à cœur. Elle m'a permis et me permet d'acquérir non seulement des connaissances professionnelles mais également de lier des relations de travail extraordinaires à l'interne



De gauche à droite: Michel Gentil, Alexandre Gorret, Cynthia Thöny, Florian Rodesch, Morgan Leuthold, Bernard Moreillon et Ernest Bucher

Alexandre Gorret, Infrastructures et mobilité, 15 ans

Après 15 ans passés à la Commune de Payerne au secteur des eaux, je me sens toujours bien à mon poste. Je travaille au sein d'une bonne équipe. Je remercie mes supérieurs pour la confiance durant toutes ces années.

Michel Gentil, Urbanisme et travaux, 10 ans

Je remercie la Commune de Payerne de m'avoir offert l'occasion d'acquérir de l'expérience au sein du secteur parcs et promenades. Grâce à cela, j'ai pu en savoir plus sur le métier d'aide-paysagiste, que je ne connaissais pas jusqu'alors. Aujourd'hui, je peux dire que je suis fier de mon parcours et je me réjouis des tâches qui me sont confiées au quotidien.

comme à l'externe, je lui en suis sincèrement reconnaissante. Je me réjouis de pouvoir continuer à collaborer pour cette Ville qui m'a vue grandir.

Bernard Moreillon, Finances, 20 ans

20 ans déjà... !!! Que d'évolutions depuis mon arrivée au sein de la Bourse communale appelée maintenant service Finances. Toutes ces années enrichissantes m'ont permis de m'intégrer parfaitement à la Ville de Payerne et de maintenir d'excellents contacts avec ses citoyens et citoyennes.

A. Zaugg

Plus d'informations...

Ressources humaines
(+41) 26 662 65 10
commune@payerne.ch

LE PORTRAIT

Présentation d'une société locale

Centre Athlétique Broyard

Historique

Le Centre Athlétique Broyard est une société qui est dévouée dès ses débuts à l'athlétisme et à la formation des jeunes. Sans vouloir faire un historique détaillé de notre centre, quelques dates sont à retenir par les étapes importantes qu'elles représentent.

1938 Naissance du CAP (Club Athlétique Payerne) qui regroupe au départ plusieurs athlètes-footballeurs, désireux de parfaire leur condition physique, ceci dans un esprit libéral et contribuant à l'épanouissement de la personnalité.

1949 Inauguration du stade municipal avec sa piste de 400 m en gazon qui fit le bonheur de la société 40 ans durant.

1974 Le CAP devient le CAB (Centre Athlétique Broyard) par souci de régionalisation et de concentration de l'athlétisme. C'est la raison pour laquelle une section est fondée à Avenches, Ville qui a toujours soutenu les efforts de la société et dont la région fournit un réservoir étoffé de talents.

1991 Face aux nombreux résultats obtenus par les athlètes aux maillots rayés rouge et blancs, et dans le but de développer le sport dans la région, la Commune de Payerne décide la création d'une piste synthétique autour de son stade municipal.

2003 Après l'organisation de deux championnats suisses de Semi-Marathon et de plusieurs grandes manifestations sur pistes, le CAB est désigné par la fédération suisse d'Athlétisme comme club organisateur des Championnats du Monde de Cross-Country 2003 sur les installations de l'IENA à Avenches. Et pour ce faire la main, le CAB organise 3 semaines avant les mondiaux, les Championnats suisses de Cross-Country sur le même site.

2013 Le CAB a fêté ses 75 ans. Plusieurs manifestations dont une traversée de la Suisse ainsi qu'un repas de gala ont été organisés pour fêter tout cela.

De 2005 à nos jours le CAB organise divers championnats de concours multiples sur le stade, de courses de 10 km sur route, de finale de l'UBS Kids Cup.



Comité

(Manque Mathis Jabornigg sur la photo)

Présidente - Anne-Françoise Delpédro

Vice-président et Chef technique -

Gaël Schneider

Chef technique - Mathis Jabornigg

Secrétariat et membres - Loane Monge

Finances - David Dahler

Communication et sponsoring -

Atena Bosi

Coordination manifestations et

développement - Marjolaine Jan du Chêne

Principales activités

Ecole d'athlétisme – mercredi 16 h 30 – 18 h 00

Dès l'âge de 8 ans, les jeunes ont la possibilité de toucher à toutes les disciplines de l'athlétisme. Ils pratiquent ainsi la course, les lancers et les sauts sous des formes ludiques. Du plaisir et des sourires, tels sont les buts principaux poursuivis par les entraîneurs avec ce réservoir de talents.

Athlétisme - mercredi 18 h 00 – 19 h 30 et vendredi 18 h 00 – 20 h 00

A partir de 14 ans, les jeunes athlètes obtiennent une licence sans laquelle il est impossible de courir. C'est aussi à cet

âge que les entraînements deviennent plus intenses, mais aussi plus spécifiques. Les plus talentueux, ou ceux qui font preuve d'une volonté supérieure, sont affiliés au groupe «Cadre». Ces athlètes s'engagent ainsi à suivre un plan d'entraînement individualisé et rigoureux établi en fonction des buts et des disponibilités de chacun. Cette discipline personnelle les amène à s'entraîner de 3 à 6 fois par semaine tant en salle qu'à l'extérieur.

Hors-stade – lundi et mercredi de 18 h 00 – 19 h 30

Pour en faire partie, il est nécessaire d'arriver à courir entre 30 min et 45 min. Motivés par le plaisir de pratiquer un sport individuel dans une ambiance de groupe, les coureuses et coureurs hors stade se retrouvent pour des entraînements bi-hebdomadaires, dans lesquels ils «trottent» à leur niveau. Les séances d'entraînement durent entre 60 min et 75 min. Ce groupe est animé par différentes personnes qui orientent, conseillent et motivent ces coureurs aussi bien durant les entraînements que dans les compétitions régionales.

Il est parfois difficile de se motiver à partir seul affronter des kilomètres de bitume et de sentiers.

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Présentation d'une société locale

Centre Athlétique Broyard



Footing - mardi 18 h 45

Crée en 1980, l'esprit qui y règne est très particulier. Ce groupe est fait pour les débutantes, adeptes du sport de détente, motivées par le but de bouger et d'améliorer sa condition physique et son hygiène de vie et par conséquent son bien-être.

Walking – mercredi 08 h 45

Le walking se pratique au CAB depuis 1999. Le walking, c'est marcher rapidement, en

décontraction et en rythme. Pratiqué en groupe par tous les temps, toute l'année, un entraînement régulier permettra d'avoir un effet considérable sur la santé et l'état d'esprit. Modérément fatigant, cette discipline stimule force, endurance, mobilité et coordination.

Futurs projets

La 14^e édition de la course des 10 km de Payerne fait partie des diverses tâches en cours. Elle aura lieu le dimanche 5 mars 2023 en matinée et se dispute sur une boucle de 2 x 5 km, possibilité de courir en relais et en mode « walking » sur 5 km. Course pour les enfants dès 9 h.

Une finale régionale de l'UBS Kids cup team aura lieu le 18 mars 2023.

L'organisation des championnats vaudois simples d'athlétisme a été attribuée au CAB.

C'est un gros projet qui s'annonce pour le club en 2023, mais il se réjouit de le mettre sur pied et de permettre ainsi aux athlètes vaudois de venir se mesurer à Payerne. Ils auront lieu les 3 et 4 juin 2023.



Payerne Morning Run

La Commune de Payerne vous donne rendez-vous chaque 1^{er} vendredi du mois à 06 h 00 au Centre sportif des Rammes pour 45 min de marche ou de course en groupe sous la conduite d'un « meneur » et prendre ensuite un petit-déjeuner local et équilibré.

4 catégories sont prévues :

- **marche calme (adaptée aux personnes à mobilité réduite) + Marche Nordic Walking ;**
- **course à pied (6 – 7 km/h) ;**
- **course à pied (8 – 9 km/h) ;**
- **course à pied (10 – 11 km/h).**

Une participation de Fr. 5.– est demandée à chaque participante et participant (à payer sur place).

Prochaines dates :

- **vendredi 2 décembre 2022, 06 h 00**
- **vendredi 3 mars 2023, 06 h 00**
- **vendredi 7 avril 2023, 06 h 00**
- **vendredi 5 mai 2023, 06 h 00**
- **vendredi 2 juin 2023, 06 h 00**

Comment adhérer à l'association/société

Vous êtes intéressé à rejoindre un des groupes d'entraînement ?

Si oui, merci de contacter le CAB par mail à **info@cabroyard.ch** avant de venir afin d'obtenir l'ensemble des informations. Certains groupes chez les enfants sont déjà pleins, c'est pourquoi il peut y avoir une liste d'attente.

Engagements

- Audrey Maendly, engagée au 1^{er} septembre 2022 en qualité de déléguée seniors ;
- Maël Monney, engagé au 1^{er} septembre 2022 en qualité d'adjoint technique au service Bâtiments ;
- Michaël Thévoz, engagé au 1^{er} octobre 2022 en qualité de collaborateur de cave ;

- Roberto Malbran, engagé au 1^{er} octobre 2022 en qualité d'agent d'entretien polyvalent, rattaché au secteur entretien du domaine public.

Départ

- Johny Rappit, 31 octobre 2022, retraité ;
- Vincent Python, au 30 avril 2023.

La Municipalité a le profond regret de vous annoncer le décès de :

- Philippe Plumettaz ;
- Isabel Almeida Sanchez.

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Information sur votre eau de consommation

Selon l'ordonnance fédérale sur l'eau potable, de source et minérale (art.5)

L'eau du réseau de Payerne est contrôlée trois fois par année selon un programme défini par le Laboratoire cantonal. Les prélèvements sont réalisés par le secteur des eaux.

Cela représente annuellement trente prélèvements sur le réseau communal, effectués à différents endroits représentatifs entre les sources et les robinets, six prélèvements sur le puits de la Vernaz, et douze prélèvements sur le réseau de l'Entente. Ces prélèvements sont ensuite envoyés au Laboratoire cantonal pour analyse.

A noter qu'un contrôle dit « prélèvement de surveillance » est effectué directement par le Laboratoire cantonal pour une analyse microbiologique et chimique.

Durant l'année 2021, toutes les analyses effectuées sur l'eau distribuée à la population et aux entreprises répondaient aux exigences légales pour les paramètres analysés.

Approvisionnement en eau

Provenance		Quantité	Traitement
Eau de source => écoulement gravitaire	Captages divers	38 %	Traitement préventif au chlore actif
Eau de nappe => pompage	Montagny (la Praz) Corcelles (la Vernaz)	6 % 56 %	Aucun / Traitement préventif aux UV
Consommation annuelle 2021	1'030'802 m ³ /an		
Consommation moyenne annuelle (2011-2021)	1'181'673 m ³ /an		
Nombre d'habitants approvisionnés	10'137 (Payerne) + 1'146 (Fétigny)		
Consommation journalière moyenne (y compris industrie)	~ 249l/hab.	(moyenne suisse : 300l/hab.)	
Consommation domestique journalière moyenne	~145l/hab.	(moyenne suisse : 142l/hab.)	

Qualité de l'eau

Voici quelques commentaires sur trois paramètres chimiques qui nous concernent plus particulièrement (valeurs mesurées lors du prélèvement du 21 juin 2021 à une fontaine publique en Ville) :

Dureté totale, 37.5°f (degré français).

On dit souvent que l'eau est un solvant universel. En effet, durant son voyage à travers les différentes couches géologiques, elle dissout de nombreux minéraux présents dans l'environnement. Plus l'eau contient de calcium et de magnésium dissous, plus elle est dite « dure ». Cette dureté n'altère pas la qualité de l'eau mais elle permet plutôt d'en améliorer le goût. Toutefois, elle met à rude épreuve les installations sanitaires et impose aux propriétaires d'immeubles un contrôle régulier des appareils et des conduites.



Dureté °f	Appréciation
1	0 - 7
2	7 - 15
3	15 - 25
4	25 - 32
5	32 - 42
6	42 et plus

A Payerne, entre 1990 et 2020, la dureté totale a été mesurée entre 35,6°f et 46,9°f.

Nitrate, 26.0 mg/l.

Les nitrates proviennent des engrains chimiques (nitrate de potassium ou salpêtre) ou de ferme (purin, etc.) et parviennent par lessivage dans les nappes phréatiques puis dans l'eau potable. Ils deviennent problématiques en fonction de l'importance du travail du sol (labourage, sols laissés à nu, etc.).

En Suisse, une valeur de 40 mg de nitrates par litre d'eau potable est tolérée. Le principal risque considéré concerne les nourrissons, lesquels se révèlent être particulièrement sensibles aux nitrites. Une teneur élevée en nitrates dans le sang peut entraîner la méthémoglobinémie (cyanose, diminution du transport d'oxygène dans le sang). A noter qu'au cours des soixante dernières années, aucun cas de cette maladie qui aurait pu être attribuée à la teneur en nitrates de l'eau de boisson n'a été observé en Suisse.

Chlorothalonil (M4), 0.545 mg/l.

Le chlorothalonil est un fongicide utilisé dans l'agriculture depuis les années 1970. La présence de métabolites (produit de dégradation de la molécule d'origine) a été identifiée en Suisse pour la première fois en 2019. Son interdiction d'utilisation au 1^{er} janvier 2020 devrait avoir pour effet un recul progressif de la contamination de l'eau potable, sans pouvoir toutefois se

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Information sur votre eau de consommation Selon l'ordonnance fédérale sur l'eau potable, de source et minérale (art.5)

déterminer sur la durée de sa présence dans nos ressources en eau.

En Suisse, une valeur de 0.1 mg par litre d'eau potable est tolérée. Un risque pour la

santé ne peut être exclu, mais la preuve de ce danger ne peut être à ce jour apportée de manière définitive. Il est par conséquent important de prévenir une contamination de l'eau potable.

Paramètre	Valeurs mesurées	Objectif qualité MSDA	Commentaire
Température [°C]	10.4	8 – 15 °C	
pH [-]	7.7	6.8 – 8.2	
Dureté totale [°f]	37.5	> 1 °f	eau très dure
Calcium [mg Ca ²⁺ /l]	112	< 200 mg/l	
Magnésium [mg Mg ²⁺ /l]	23.4	< 50 - 125 mg/l	
Sodium [mg Na ⁺ /l]	9.3	< 20 mg/l	
Potassium [mg K ⁺ /l]	1.3	< 5 mg/l	
Hydrogénocarbonates [mg HCO ₃ ⁻ /l]	411	---	
Sulfate [mg SO ₄ ²⁻ /l]	23	< 50 mg/l	
Chlorure [mg Cl ⁻ /l]	19.2	< 20 mg/l	
Nitrate [mg NO ₃ ⁻ /l]	17.3	< 25 mg/l	40 mg/l
Chlorothalonil R471811 (M4)	0.545	< 0.100 mg/l	

Notre principale ressource en eau, le puits de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne, a fait l'objet ces derniers mois de tests de filtration, qui ont démontré qu'un traitement était techniquement possible, ceci pour l'ensemble des pesticides détectés. L'évaluation financière de ce potentiel traitement doit être encore faite, ce qui permettra d'avoir une vision technico/financière globale plus approfondie. La Confédération et le Canton doivent encore se prononcer sur un éventuel subventionnement des investissements à prévoir.

Il est important de rappeler qu'en l'absence de solution immédiate, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) confirme que l'eau du réseau dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil peut toujours être consommée sans danger. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse restent très élevées.

L'eau est une denrée alimentaire vitale dont l'abondance et la qualité sont des nécessités quotidiennes.

F. Monney

Remise des brevets de fontainiers par la SSIGE

Le 30 septembre dernier a eu lieu la remise des brevets fédéraux de fontainiers. Ainsi, ce sont plus de 70 personnes qui ont été accueillies à Payerne, regroupant les candidates et candidats, leurs proches, les membres de la SSIGE ainsi qu'une délégation de la Municipalité.

L'accueil s'est tenu à l'aula du collège Derrière la Tour, suivi de la présentation de la Ville de Payerne, de son secteur des eaux ainsi que d'un condensé des essais et résultats menés sur le traitement du chlorothalonil au puits de la Vernaz.

La partie officielle s'est quant à elle déroulée à la salle du Tribunal où les brevets ont été remis aux 30 nouveaux fontainiers.



La nouvelle volée de fontainiers avec leurs brevets fédéraux

Avant de rejoindre le restaurant La Scala pour un repas en commun, un festif apéritif a été servi au caveau communal.

Toutes nos félicitations pour la belle réussite de cette exigeante formation, tout particulièrement à l'attention de Jason Kilchenmann, collaborateur au secteur des eaux de Payerne.

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Services hivernaux 2022-2023

Déneigement et salage des routes et rues communales

Afin de renseigner et de prévenir la population payernoise avant l'hiver sur le déneigement des routes et places, la Municipalité communique ce qui suit.

Déneigement et gravillonnage

Ce ne sont pas moins de 80 km de routes ou rues que le secteur de l'entretien du domaine public doit déblayer lorsqu'il a neigé. Aux voies de communication viennent encore s'ajouter les trottoirs du centre-ville. Certaines priorités ont donc été choisies car il est impossible de déblayer toutes les rues en même temps.

Nous profitons de rappeler aux propriétaires et bordiers de chemins ou accès privés que le déneigement de ces surfaces leur incombe. Nous remercions d'avance les propriétaires qui déblayent la neige. Il est interdit de déposer sur la voie publique la neige provenant des espaces privés (règlement de police art. 37).

Le service de l'entretien du domaine public,

lors de chutes de neige nocturnes, s'affaire dès 04 h 00 et fait tout son possible pour que la population de Payerne et les automobilistes puissent se déplacer avec sécurité.

Salage

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Payerne respecte les directives de l'Office fédéral de la protection de l'environnement et de l'eau. Ces directives demandent aux collectivités publiques de limiter au strict minimum le salage des routes. A Payerne, seuls les axes routiers principaux et quelques rues en pente sont recouverts de fondants chimiques, au besoin de gravillons.

Ce respect des directives ne nous permet pas de sécuriser l'entier des 80 km de routes communales et de trottoirs, mais engendre par contre :

- a) une économie substantielle de produits et par conséquent un allégement du budget ;
- b) la limitation des dégâts par le sel sur nos routes et ouvrages ;

c) le respect de l'environnement.

Nous vous informons que la route des Bodérons (entre Crèvecoeur et Corges) ne sera pas déneigée, ni salée (hormis l'accès à l'habitation existante, depuis Crèvecoeur).

Enfin, il est clair qu'il peut parfois subsister quelques endroits dangereux et la Municipalité compte sur la compréhension et la prudence de chacun. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et l'équiper en conséquence.

Pour d'éventuels renseignements complémentaires, le secrétariat des services techniques est à disposition de la population.

L. Brunisholz

Plus d'informations...

Services techniques

① (+41) 26 662 65 30
travaux@payerne.ch



Permanence Numérique Seniors

Salle du Banneret
1^{er} étage de l'Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

JEUDI 22 DÉCEMBRE DE 9H À 12H

Des questions sur l'utilisation de votre téléphone portable ?

Une équipe compétente se fera un plaisir de vous accompagner vers une solution.

GRATUIT - SANS INSCRIPTION
POUR TOUT RENSEIGNEMENT: 026 662 68 67

Cartes journalières CFF

Cette carte journalière permet de prendre le train, le bateau, le car postal, le tram et le bus gratuitement pendant une journée dans la plupart des villes et des agglomérations de Suisse.

La carte donne aussi droit à des réductions sur certaines lignes privées desservies par des bus ou des installations à câbles.

La Commune de Payerne met à disposition 2 cartes journalières par jour. Dès le 10 décembre 2022, elles seront vendues aux tarifs suivants :

- Fr. 40.– pour les personnes domiciliées dans la Commune de Payerne ;
- Fr. 50.– pour les personnes domiciliées à l'extérieur de la Commune de Payerne.

Obtenez toutes les informations utiles en consultant le site internet communal www.payerne.ch/transportes/cartes-journalieres-cff/ ou auprès du Greffe municipal au 026/662.65.10.



LES ACTUALITÉS

Nouvelles infrastructures

Mise en service d'une déchetterie mobile et d'une ressourcerie communale

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis n° 16/2022, la Municipalité travaille sur la mise en service de ces deux importants objets.

1 / Déchetterie mobile

Aujourd'hui, en complément de la déchetterie principale située à la route de Grandcour, la Commune dispose d'une mini-déchetterie à la rue Derrière-la-Tour, réservée aux personnes non motorisées ou à mobilité réduite.

Afin d'étoffer son offre en points de collecte, la mise en place d'une seconde mini-déchetterie a été dans un premier temps évaluée. Nécessitant une utilisation non négligeable du domaine public, ainsi que des ressources supplémentaires en personnel, la Municipalité s'est finalement dirigée vers l'évaluation d'une déchetterie mobile, présentant l'avantage d'une grande mobilité et flexibilité, et ne nécessitant aucune emprise durable sur le domaine public ni personnel d'exploitation.

Cette solution permettra, d'ici la fin de l'année, de pouvoir offrir sur plusieurs sites de la Commune, chaque mercredi, la possibilité pour la population d'apporter ses déchets ménagers les plus courants sans devoir utiliser de voiture.

Les matières pouvant être récoltées sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- papier ;
- fer blanc / alu ménage ;
- carton ;
- cannette alu ;
- verre creux ;
- capsules Nespresso ;
- PET ;
- piles / batteries ;
- électronique ;
- flaconnage, plastique ;
- huile ;
- textiles ;
- déchets verts ;
- composte.

Le service offert par cette déchetterie mobile permettra également de désengorger pour une part la déchetterie principale, souvent très chargée.

Ce concept pourra très facilement s'adapter si nécessaire, aussi bien en terme de sites que d'horaires.



Exemple de déchetterie mobile

Sur le site même de la déchetterie, aucune vente ne sera donc possible. Indépendamment de l'exigence requise par la filière de revente (remise en état), cela évitera de congestionner le fonctionnement à l'intérieur de la déchetterie.

La ressourcerie sera ouverte les mercredis et samedis aux mêmes horaires que la déchetterie.

Prochainement, des informations vous seront communiquées, via l'Info-Déchets, sur les objets qui seront repris, ainsi que sur la date d'inauguration de la ressourcerie.

** Une ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Elle gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement.*

2 / Ressourcerie communale

La déchetterie communale offre à ce jour un large service où la population peut amener la quasi-totalité de ses déchets ou objets encombrants. Il apparaît cependant que certains objets pourraient avoir une 2^e vie, souvent avec un minimum de travail de remise en état ou de restauration.

Ainsi, une ressourcerie* sera mise en service d'ici le printemps prochain, sur le site même de la déchetterie principale à la route de Grandcour. Seuls les objets ayant été donnés seront récupérés, aucun prélèvement direct dans les bennes ne sera fait.

Pour s'assurer d'une filière de réparation et de revente efficace, la Commune s'est associée au SeMo de la Fondation Cherpillod (mesures d'insertion et de réinsertion professionnelles pour les jeunes de 15 à 25 ans à la recherche d'une filière de formation).

Plus d'informations...

Service Infrastructures et mobilité
⌚ (+41) 26 662 65 30
travaux@payerne.ch



Implantation prévue de la ressourcerie au niveau de l'ancien four d'incinération

LES ACTUALITÉS

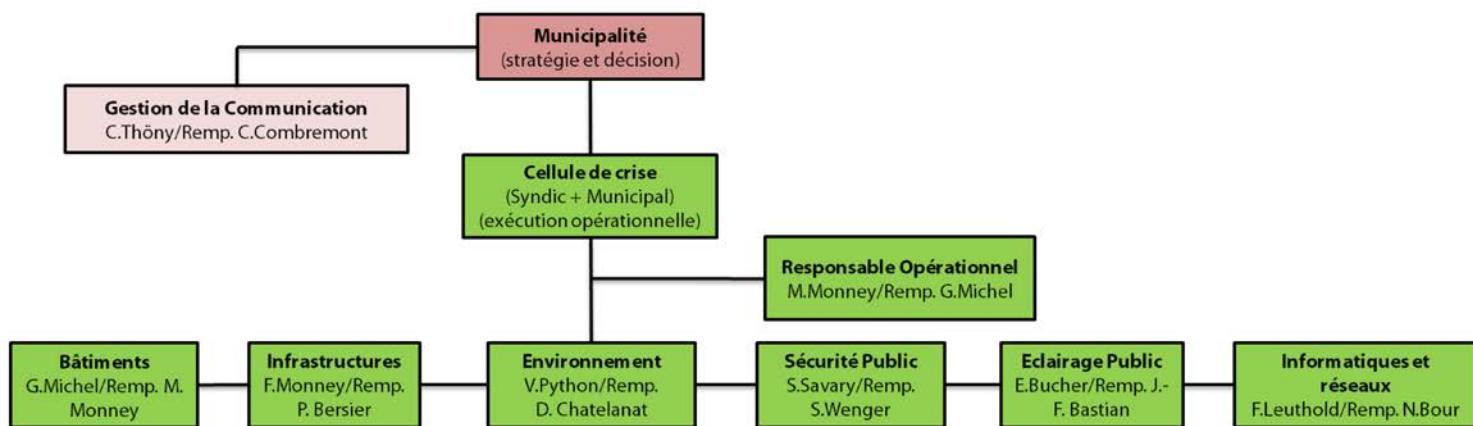
Approvisionnement énergétique

Chantier énergétique en vue des potentiels problèmes d'approvisionnement en énergie de l'hiver 2022-2023

Depuis le mois de février 2022, la guerre en Ukraine est à l'origine de nombreuses conséquences directes ou indirectes, quant à la fourniture énergétique et plus précisément de l'énergie nécessaire à nos activités quotidiennes. Dans un contexte géopolitique mondial incertain, la fragilité de notre système d'approvisionnement énergétique, à l'instar d'autres pays, est vite

que l'attention se porte principalement sur les mesures visant à réduire les risques de pénurie d'énergie électrique, celles liées à la réduction des consommations de chauffage au gaz et autres énergies consommées sont également proposées au travers de cette cellule de gestion de crise.

Organisation de la cellule de crise :



apparu comme un risque élevé de pénurie possible à l'arrivée de l'hiver, principalement l'électricité et le gaz.

Durant l'été 2022, les organes de gestion énergétique de la Confédération se sont activés à établir un plan de communication et de mesures d'économie à mettre en œuvre par les consommateurs.

De son côté, la Commune de Payerne a suivi attentivement l'évolution de l'environnement énergétique et les signaux d'alertes émis au travers de différentes sources d'informations. A la fin août 2022, elle a entamé une démarche visant à mettre en place une stratégie d'économie énergétique et de gestion de crise en cas de black-out. Un groupe de travail nommé « cellule de crise » composé des Municipaux, des Cheffe et Chefs de service ainsi que des collaborateurs aux activités clés a été créé.

La cellule de crise travaille actuellement sur la mise en œuvre des mesures de réduction des consommations d'énergie de la Commune mais également la réalisation d'un plan d'urgence en cas d'activation d'un black-out par la Confédération. Bien

La Commune de Payerne vise un objectif de diminution de sa consommation énergétique de - 15 % supplémentaire en regard des économies déjà réalisées lors des chantiers d'assainissements énergétiques entrepris dès 2014.

Les mesures à court terme validées par la Municipalité sont principalement des actions de sensibilisation, de réglages et d'optimisation sans investissements importants tels que :

- réduction et optimisation des temps et des détections des luminaires des bâtiments ;
- extinction des éclairages non nécessaire à la sécurité ;
- réglage à des températures plus faibles pour les bâtiments selon diverses recommandations ;
- suppression d'équipements énergivores.

En cas de black-out, la structure du réseau de distribution électrique de la Commune de Payerne ne permettra pas d'isoler

l'alimentation de l'un ou l'autre des bâtiments communaux notamment celle de l'Hôtel-de-Ville. Ce dernier, essentiel à l'activité communale et publique, sera asservi par une génératrice de secours acquise récemment par la Municipalité et permettra le maintien des services essentiels notamment certaines parties du réseau informatique communal.

De plus, depuis novembre, les différents services communaux mettent en place les mesures d'économie énergétique. En parallèle beaucoup d'effort sont portés sur la manière de maintenir les services indispensables en cas d'un black-out ou d'un délestage. Quel qu'il en soit, les informations seront diffusées selon les scénarios pré-établis. A ce stade de la phase d'application des mesures d'économie d'énergie, il n'est prévu que des incitations pour tous les consommateurs, à économiser sans obligation particulière. Actuellement nous ne sommes pas en situation de crise mais en cours de préparation par des mesures préventives pour en limiter les effets négatifs si elle se déclare.

M. Monney

Plus d'informations...

Services techniques

① (+41) 26 662 65 30

travaux@payerne.ch

www.payerne.ch/actualites

LES ACTUALITÉS

MARCHÉ DE NOËL

Fort de l'expérience positive vécue par la Société de Développement de Payerne lors du premier marché de Noël mis sur pied l'an dernier, son comité a décidé de reconduire cet événement, ceci grâce à l'appui et au soutien de l'Autorité communale. C'est ainsi que l'édition 2022 du marché de Noël de Payerne aura lieu une nouvelle fois sur la Place du Marché. Le concept élaboré pour l'occasion prévoit 20 chalets de Noël, soit 10 de plus que l'an passé, ainsi qu'une quinzaine de stands sous tentes.

Dates et horaires



Le marché de Noël de Payerne, cuvée 2022 s'étalera sur le deuxième et le troisième week-ends de décembre ; soit :

- vendredis 9 et 16 décembre 2022 de 17 h 00 à 22 h 00
- samedis 10 et 17 décembre 2022 de 10 h 00 à 22 h 00
- dimanches 11 et 18 décembre 2022 de 10 h 00 à 18 h 00



Animations

Le marché sera agrémenté de plusieurs animations prévues tout au long des deux week-ends et dont le programme définitif sera communiqué ultérieurement. Celui-ci prévoit entre autres la prestation de divers corps de musique, guggens, homme-orchestre, etc.

C'est également un concours qui sera mis sur pied par la SIC et qui permettra à nos visiteurs de gagner des bons d'achat auprès des commerçants locaux. L'Abbatiale pourra également être découverte sous la forme de visites contées à la lanterne.

Bien entendu et pour couronner le tout, le Père Noël nous rendra visite à plusieurs reprises avec une hotte garnie de friandises pour les enfants.

Dans une période telle que celle de l'Avent, le marché de Noël se doit d'être un événement fraternel. Il se caractérise par sa simplicité et sa convivialité. Il apporte de la joie à ses visiteurs. Il se veut ouvert et accessible à tout le monde.

Les Autorités locales et le comité de la Société de Développement de Payerne se réjouissent de vous rencontrer nombreux à l'occasion de ce prochain événement qui, nous l'espérons, saura séduire ses visiteurs.

DATES ET HORAIRES

Le marché de Noël de Payerne, cuvée 2022 s'étalera sur le deuxième et le troisième week-ends de décembre ; soit :

- Vendredis 9 et 16 décembre 2022 de 17h00 à 22h00
- Samedis 10 et 17 décembre 2022 de 10h00 à 22h00
- Dimanches 11 et 18 décembre 2022 de 10h00 à 18h00



LES ACTUALITÉS

Place du Marché

Afin de mettre en valeur la Place du Marché d'une part et, d'autre part, de répondre à la problématique liée aux îlots de chaleur, la Municipalité a décidé de réaménager l'espace gravelé de la Place du Marché par la mise en place d'un espace arborisé.



Fontaine du Banneret sur la Place du Marché

Il ne fait aucun doute que cette surface ombragée sera très appréciée par la clientèle du Café du Marché qui pourra profiter d'une fraîcheur naturelle.

Ce sont six érables champêtres (en accord avec les plantations déjà en place) qui formeront ce nouvel écrin de verdure. Cette surface a été aménagée en gravillon de manière à pouvoir infiltrer l'eau de pluie pour que les arbres puissent se développer. Les travaux sont en cours.

De même, deux alisiers blancs en cépée seront plantés sur la montée du Poyet – rue du Collège.



Nous profitons également de vous informer que dans le cadre de la mise en valeur de ce secteur, la rue du Marché a été pavée afin de rendre l'extension de la zone de rencontre, légalisée en août 2021, cohérente et harmonieuse.

E. Bucher, G. Michel, V. Python

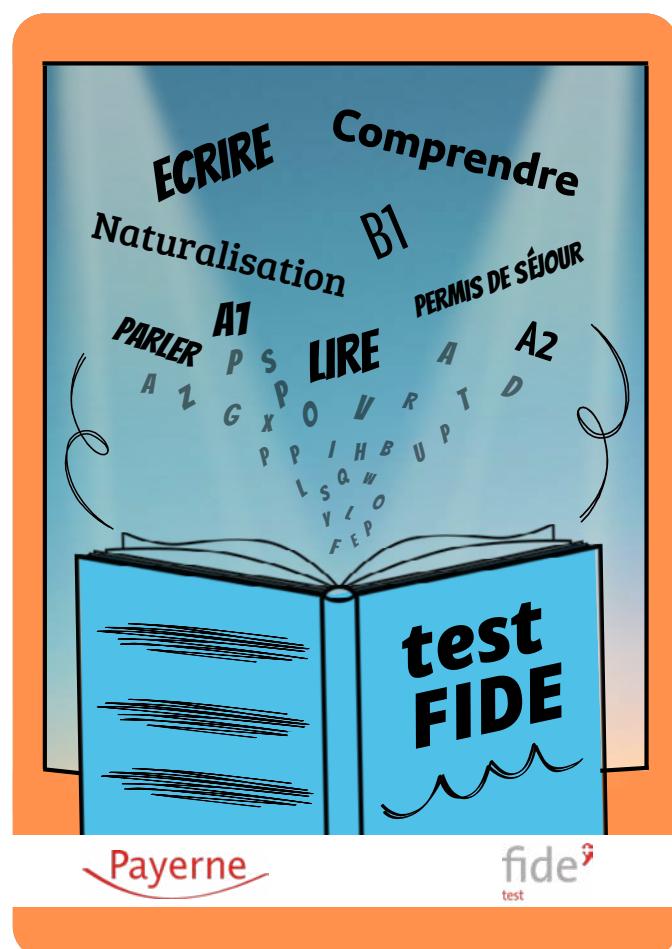
Plus d'informations...

Services techniques

⌚ (+41) 26 662 65 30

travaux@payerne.ch

Flyer examen FIDE



Prochains tests:

- 20 janvier 2023
- 24 mars 2023
- 17 février 2023
- 28 avril 2023

Clôture des inscriptions à 11h le mercredi 2 semaines avant le test

Prix :

Test complet (oral et écrit): CHF 250.00

CHF 170.00

Test oral seulement: CHF 120.00

Renseignements et inscriptions:

Tous les mercredis de 9h30 à 11h00 au Café du Monde (sauf pendant les vacances scolaires)



Centre Socioculturel, Route de Grandcour 65, Payerne

ou contactez Hélène Lelièvre:



026 662 68 68



helene.lelievre@payerne.ch

LES ACTUALITÉS

Le pâturage boisé entame sa mutation

La vie dans nos pâtures de Grange Neuve et des Auberges

Le pâturage boisé est un élément emblématique des paysages de notre massif jurassien. Il est le fruit d'une utilisation mixte du territoire par l'agriculteur et le forestier. Cet équilibre subtil constitué d'une mosaïque d'herbages et de parties boisées dépend de l'action maîtrisée du bétail sur la forêt qui tente naturellement de recoloniser la prairie.

Avec le vieillissement des boisés et des périodes de grande chaleur sans précipitations régulières, les arbres les plus vulnérables sèchent ou se font attaquer par les scolytes (bostryches). Pour compenser les arbres disparus sur ses domaines des Auberges et de Grange Neuve, la Commune de Payerne entreprend d'installer, pour ses jeunes arbres, des enclos de protection contre le bétail.

Plutôt que de créer des clôtures qu'il sera nécessaire de démonter en automne et remonter au printemps durant la quinzaine d'années nécessaire à l'arbre pour devenir suffisamment robuste et résister au bétail, l'option a été prise de valoriser le bois de faible valeur des arbres péris.

Les enclos de protection sont disposés aux endroits les moins boisés du pâturage, selon une analyse réalisée par le service forestier. Généralement ils sont installés autour d'une ancienne souche, qui en se décomposant fournira des nutriments aux jeune arbre. La souche influencera positivement le climat à proximité de la jeune tige en se réchauffant au soleil et en faisant fondre la neige au printemps, mais également en conservant la fraîcheur et l'humidité en été.

Si cela n'était pas encore évident il y a quelques années, il devient de plus en plus certain que la présence de l'épicéa sur les crêtes du jura est menacée par l'évolution des conditions climatiques. C'est la raison pour laquelle les essences choisies pour regarnir le pâturage boisé sont essentiellement des feuillus. Actuellement nous utilisons de l'érable sycomore et du hêtre, car ils y sont déjà présents et se portent bien. Mais pourquoi pas du tilleul, de l'érable plane voire du chêne dans les décennies à venir ?

Lors des premiers essais, ce sont des arbres issus de pépinière forestières qui ont été utilisés. Les premières expériences montrent

que l'importante couche de neige présente en hiver à cette altitude, a tendance à couper les fêles arbres en se tassant. Les derniers essais se sont alors faits avec des semis provenant d'arbres d'altitude de la région. Les avantages sont le faible coût, la grande disponibilité en graines et la robustesse des jeunes tiges. L'utilisation de semences adaptées aux conditions locales doit garantir un développement optimal des jeunes arbres et espérons-le, leur permettre de devenir très vieux.

La DGE-forêt soutient ce type d'action en faveur du maintien des boisés sur pâturage en subventionnant les propriétaires.

En faisant l'effort de regarnir ses pâtures de jeunes arbres, la Commune de Payerne participe à l'entretien du paysage jurassien, en l'adaptant aux conditions climatiques à venir. Elle met en place les arbres qui dans le futur permettront au bétail de se mettre à l'ombre, quand le soleil se fera trop mordant.



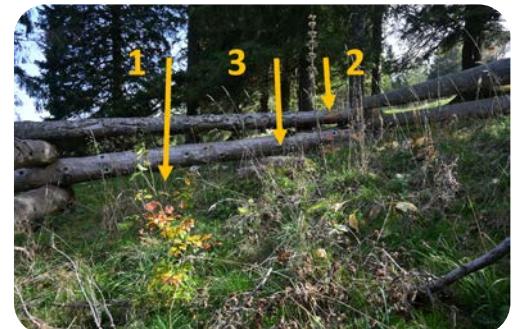
Enclos de protection réalisés en octobre 2022, sur le pâturage des Auberges, Provence.



Samaras d'érable sycomore adaptés aux conditions locales, récoltés par le garde forestier.



Enclos et plantations d'épicéas réalisés en 2018, Pâturage des Auberges (alt 1250 m). Aujourd'hui, le choix des essences aurait été différent !



Jeunes hêtres plantés en 2019 (1) et recréé de sorbier des oiseleurs semé par les oiseaux (2), autour de leur vieille souche (3), sur le pâturage des Auberges.



Jeune érable sycomore issu du semis de 2020, aux Auberges.

J. Henchoz

Ch. Junod, garde forestier

Plus d'informations...

Services techniques

⌚ (+41) 26 662 65 30

travaux@payerne.ch

LA DER

Erratum

Tournois des Boules Payernoises

Dans la précédente édition, une erreur s'est glissée dans l'article « Prochaines manifestations » et les dates des tournois de la société Les Boules Payernoises sont erronées.

Les prochains tournois auront lieu le :

- **3 décembre, Tournoi en doublette ;**
- **17 décembre, Tournoi en triplette Mémorial du Gd-Blanc.**



La rédaction

Prochaines manifestations

2 et 3 décembre

Soirées annuelles, Halle des Fêtes
Union Instrumentale

4 décembre

Loto, Halle des Fêtes
Corps de musique l'Avenir

9, 10 et 11 décembre

Marché de Noël, Place du Marché
Société de Développement

11 décembre

Loto, Halle des Fêtes
FSG Payerne

16, 17 et 18 décembre

Marché de Noël, Place du Marché
Société de Développement

17 décembre

Tournoi de pétanque, Boulodrome
Les Boules Payernoises

17 décembre

JFX Energy Night, Halle des Fêtes
JFX Concept

26 décembre

Loto, Halle des Fêtes
Union des Tireurs Payernois

7 janvier

Tournoi de pétanque, Boulodrome
Les Boules Payernoises

8 janvier

Loto, Halle des Fêtes
La Caecilia / La Coccinelle

15 janvier

Loto, Halle des Fêtes
Les Gais Pinsons

27 et 28 janvier

Soirées annuelles, Halle des Fêtes
Corps de musique l'Avenir

28 janvier

Tournoi de pétanque, Boulodrome
Les Boules Payernoises

29 janvier

Loto, Halle des Fêtes
Union Instrumentale

5 février

Loto, Halle des Fêtes
Badminton Club Payerne

11 février

Tournoi de pétanque mixte St-Valentin,
Boulodrome

12 février

Loto, Halle des Fêtes
Chanson des Hameaux

19 février

Loto, Halle des Fêtes
Cadets Instrum / Avenir

23 février

Loto, Halle des Fêtes
CDM & Ecoles (Brandons)

24 février

Soirée privée, Halle des Fêtes
Brandons

25 février

Cortège des enfants, en Ville
Brandons

26 février

Grand cortège, en Ville
Brandons

27 février

Soirée des chineuses, en Ville
Brandons

5 mars

Concert 4 Chœurs «A Coeur Joie», Cheyres
Ensemble vocal Chorège, Chœur Plein-vent,
Chœur de Bavois, Pastourelle

11 mars

Tournoi de pétanque, Boulodrome
Les Boules Payernoises

17 et 18 mars

Soirées annuelles, Sédeilles
Accordéonistes La Coccinelle

25 mars

Tournoi de pétanque, Boulodrome
Les Boules Payernoises

Nocturnes de Payerne
21 & 23 décembre, jusqu'à 21h

Grand concours
spécial Marché de Noël de Payerne
9 au 11 et 16 au 18 décembre

1er prix : 800 CHF
2ème prix : 500 CHF
3ème prix : 300 CHF
Le tout en bons SIC

Plus d'infos dans nos commerces SIG

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnelle :
C.Thöny

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : (+41) 26 662 66 26

Équipe de rédaction :
E. Noverraz, rédacteur
C. Combremont, rédactrice
L. Brunisholz, rédactrice
C. Besson, mise en page et impression

Parution : 4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Tirage : 5500 exemplaires